

AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE

PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER "RABASKA"  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

MÉMOIRE DE M. DOMINIQUE HOTTE

Neuville, le 1er décembre 2006

Mesdames, messieurs,

Par la présente, je suis heureux de pouvoir exprimer mon point de vue au sujet du projet Rabaska qui concerne l'implantation d'un terminal méthanier le long de la rive sud du St-Laurent sur le territoire de la Ville de Lévis.

Au sujet de la présentation du projet par les promoteurs, je constate à prime abord que les détails de conception, de construction et de mise en service du terminal méthanier ont fait l'objet d'explications détaillées par ces derniers. Ils ont démontré, à l'aide de nombreux exemples, qu'ils maîtrisaient professionnellement, autant la technique de transport que de transfert et d'emmagasinement des combustibles. De plus, les promoteurs ont démontré leur volonté à déployer les efforts nécessaires et les moyens financiers requis pour que, d'une part, le respect de toutes les normes environnementales avant, pendant et après la construction soit assuré et que d'autre part, le projet soit majoritairement acceptable pour la communauté locale.

Même s'il génère des inquiétudes légitimes au sein de la population, le projet est échafaudé avec tout le professionnalisme que ce type d'entreprise d'envergure requière. Il s'agit, à mon avis, d'un projet dont les aspects de sécurité ont été évalués et considérés exhaustivement, comme il se doit de l'être, face à la présence d'un terminal méthanier à proximité d'une zone urbaine.

J'aborde donc, sans détour, une question qui m'apparaît fondamentale dans les circonstances.

Avons-nous les moyens de refuser catégoriquement ce projet qui génère des revenus directs et importants pour l'ensemble de la région de Québec?

Comme société, sommes-nous assez riches pour balayer systématiquement du revers de la main un projet dès qu'il suscite un certain désaccord au sein d'une partie plus ou moins importante d'une communauté. Actuellement au Québec, nous avons à mon avis, la critique facile pour stopper les projets industriels et cela risque de coûter cher aux générations futures. Cela ne signifie pas de laisser faire n'importe quoi par n'importe qui. Il faut faire preuve de responsabilité. Il faut analyser la situation en fonction des objectifs à moyen et à long terme de notre société. Peut-on maintenir ou améliorer nos services sociaux sans avoir les revenus nécessaires pour palier aux problèmes à venir, en particulier, les dépenses croissantes qui seront engendrés par le vieillissement de la population et la chute prévisible de la main d'œuvre expérimentée. Pas selon moi. Il faut créer des opportunités. C'est fondamental dans notre économie.

Mémoire de M. Dominique Hotte dans le cadre du projet "Rabaska"  
1<sup>er</sup> décembre 2006

---

Par ailleurs, dans le cas du projet "Rabaska", un enjeu environnemental, fort pertinent actuellement, est mis en cause. Cet enjeu me préoccupe. La présence d'un terminal méthanier à Lévis sera un petit maillon de l'énorme industrie qui produit de l'énergie au moyen de combustible fossile. Bien que le terminal ne soit qu'un point de transfert et d'emménagement de combustible, doit-on systématiquement dire non au projet. Je suis un citoyen convaincu de la nécessité de prendre des mesures pour contrôler la production des gaz à effet de serre et respecter les objectifs que notre pays a pris avec les libéraux, dans le cadre du protocole de Kyoto. Par contre, il s'agit d'une attitude irresponsable que de s'opposer à ce type de projet et d'aller à l'encontre de sa réalisation sous ce prétexte.

Une raison évidente est l'influence quasi nulle qu'aurait la présence d'un terminal méthanier en bordure du fleuve St-Laurent à Lévis, sur la consommation de combustible totale en Amérique du Nord.

D'autre part, nous sommes globalement dépendant des combustibles fossiles. Une attitude dite responsable, implique que nous déployions des mesures concrètes, de concert avec les industries pétrolière et gazière, pour réduire les émissions des gaz à effet de serre. Par exemple:

- en favorisant les mesures incitatives pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>;
- en favorisant l'accélération des applications des technologies de captage industriel et de stockage du CO<sub>2</sub>.

En tant que communauté, notre consentement au projet "Rabaska" signifie avant tout de bénéficier de l'avantage économique immédiat de l'implantation d'une infrastructure gazière. Ce rapprochement avec cette industrie peut également apporter des dividendes futurs supplémentaires qui contribueront à l'atteinte de nos ambitions sociales et environnementales.

Dominique Hotte, Neuville.

